



**SERVICE DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL DE GUYANE
(SPSTG)**

CAHIER DES CHARGES CONSULTATION DE PRESTATAIRES

Programme FSE+ « Cap Prévention 2026 »

Priorité 4 - OS D : Accompagner les entreprises guyanaises dans leur démarche visant à améliorer les conditions de travail en vue d'accroître l'attractivité et le dynamisme économique du territoire.

Porteur du projet	SPSTG — Service de Prévention et Santé au Travail de Guyane
Nature de la consultation	Appel à devis
Lots concernés	Lot 1 : Prévention en entreprise (animateurs prévention, TPE/PME) Lot 2 : Prévention des TMS et risques de chute Lot 3 : Santé mentale et Risques Psychosociaux (RPS) Lot 4 : Neurofeedback dynamique
Cadre de financement	FSE+ 2021-2027 / Priorité 4 OS D
Date limite de remise des offres	21 septembre 2026
Contact et envoi des offres	SPSTG, À l'attention de : Chrystelle GAYE Email : chrystelle.gaye@spstg.fr

Un même prestataire peut répondre à plusieurs lots. Chaque lot fera l'objet d'une analyse indépendante et d'un contrat distinct.



PARTIE I — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Présentation du porteur de projet

Le Service de Prévention et Santé au Travail de Guyane (SPSTG) est le porteur du programme « Cap Prévention 2026 », financé par le FSE+ dans le cadre du Programme Opérationnel Régional de Guyane 2021-2027 (Priorité 4 - OS D). Le SPSTG a pour mission la prévention des risques professionnels et la promotion de la santé au travail sur l'ensemble du territoire guyanais.

1.2 Objet et lots de la consultation

Le SPSTG consulte des prestataires spécialisés pour quatre lots distincts :

- Lot 1 — Prévention en entreprise : déploiement d'animateurs prévention auprès des TPE/PME
- Lot 2 — Prévention des Troubles Musculosquelettiques (TMS) et du risque de chute
- Lot 3 — Prévention de la santé mentale et prévention des Risques Psychosociaux (RPS)
- Lot 4 — Neurofeedback dynamique : Accompagnement individuel de salariés

1.3 Cadre réglementaire et exigences FSE+

- Règlement UE 2021/1060 (RPDC) et Règlement UE 2021/1057 (FSE+)
- Décret n°2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité
- Les prestations retenues feront l'objet d'un Contrôle de Service Fait (CSF) par la DGCOPOP de Guyane
- Les prestataires s'engagent à conserver toutes les pièces justificatives pendant 10 ans
- Déclaration sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêts requise

1.4 Conditions de recevabilité des offres

Toute offre devra obligatoirement comporter :

- Lettre de motivation avec références dans le domaine concerné
- Devis détaillé HT et TTC avec décomposition par poste
- CV ou profil détaillé du ou des intervenant(s)
- Déclaration sur l'honneur d'absence de condamnation et de conflit d'intérêts
- Au moins 2 références de prestations similaires (3 dernières années)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

1.5 Modalités et calendrier

Envoi par voie électronique uniquement à : chrystelle.gaye@spstg.fr, objet : « Offre Cap Prévention 2026 – Lot N°1 ».

Étape	Date prévisionnelle
Publication du cahier des charges	Septembre 2026
Date limite de remise des offres	21 septembre 2026
Analyse des offres	Dans les 02 jours suivant la clôture
Notification aux prestataires	Dans les 03 jours suivant la clôture
Démarrage des prestations	Octobre 2026



PARTIE II — CAHIERS DES CHARGES PAR LOT

LOT 1
PRÉVENTION EN ENTREPRISE <i>Déploiement d'animateurs prévention auprès des TPE/PME guyanaises</i>

1.1 Contexte et enjeux

Les TPE et PME représentent la grande majorité du tissu économique guyanais. Faute de ressources internes dédiées à la prévention, elles sont souvent les plus exposées aux risques professionnels et les moins bien outillées pour les prévenir. Le SPSTG souhaite déployer des animateurs prévention directement sur le terrain pour accompagner ces structures dans une démarche concrète et opérationnelle de prévention des risques au travail.

1.2 Périmètre d'intervention

- Territoire : Guyane : interventions sur sites des entreprises bénéficiaires
- Public cible : TPE/PME (moins de 250 salariés) adhérentes au SPSTG, tous secteurs confondus
- Volume estimé : 1 000 entreprises accompagnées sur la durée du programme
- Format : intervention en présentiel dans l'entreprise
- Durée : octobre 2026 à mars 2027

1.3 Prestations attendues du prestataire

- Prise de contact et état des lieux initial de la démarche prévention de chaque entreprise
- Animation d'ateliers de sensibilisation à la prévention des risques professionnels (adapté au secteur d'activité et aux risques identifiés)
- Accompagnement à la réalisation ou mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) : identification des dangers, évaluation des risques, définition des mesures de prévention
- Restitution à l'employeur
- Production d'un plan d'action prévention par entreprise



1.4 Livrables attendus

Livrable attendu	Format	Délai de remise
Fiche de prise en charge initiale par entreprise	Fiche synthèse PDF	Avant toute intervention
Support de sensibilisation adapté par secteur	Présentation remise à l'entreprise	Après chaque atelier
Feuille d'émargement signée par les participants	Original papier + scan	À chaque session
DUER complété ou mis à jour par entreprise	Document Word/PDF transmis à l'employeur et au SPSTG	Dans les 15 j après intervention
Plan d'action prévention par entreprise	Tableau de suivi PDF	Dans les 15 j après intervention
Rapport de bilan global de la prestation	Rapport synthèse PDF	En fin de programme

1.5 Enveloppe budgétaire et modalités de facturation

Le prestataire proposera un tarif décomposé par type d'action : coût de la journée d'intervention terrain / coût forfaitaire par entreprise accompagnée (package état des lieux + ateliers + DUER + plan d'action).

Les frais de déplacement doivent être inclus dans le devis ou présentés séparément au réel sur justificatifs.

La facturation interviendra sur présentation des livrables validés.

1.6 Critères de sélection

Critère de sélection	Pondération
Valeur technique : pertinence de la méthodologie terrain, qualité des supports proposés, approche adaptée aux TPE/PME	40%
Expérience et références : nombre d'entreprises TPE/PME accompagnées, connaissance du tissu économique guyanais	25%
Prix : cohérence du tarif journée / forfait entreprise, transparence du devis	25%
Capacité d'intervention en Guyane : présence locale, mobilité sur le territoire	10%



ANNEXES

Annexe 1 — Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), _____, agissant en qualité de
_____ de la structure _____,
déclare sur l'honneur :

- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour les infractions visées aux articles L. 8221-1 et suivants du Code du travail
- Être en règle au regard des obligations fiscales et sociales
- Ne pas être en situation de conflit d'intérêts avec le SPSTG ou ses partenaires
- Que les informations fournies dans la présente offre sont exactes et sincères
- M'engager à respecter les obligations de confidentialité liées à la nature des prestations
- Avoir pris connaissance des obligations réglementaires FSE+ et m'y conformer

Fait à _____, le ____/____/____

Nom, Prénom : _____

Qualité : _____

Signature et cachet :